



Déclaration liminaire de Solidaires Finances

Nous regrettons une fois de plus que les différentes directions n'aient pas tenu compte du calendrier ministériel. En effet, le 30 novembre dernier se tenaient à la fois le CTPM et un CTPC de la DGFIP.

Aujourd'hui se déroule à la DGFIP et à la même heure un groupe de travail de synthèse sur les nouveaux statuts dont nous refusons de considérer qu'il soit conclusif. Nous n'imaginons pas que le prochain CTPM prévu le 12 mars ne soit également l'instrument du passage en force des statuts des personnels de la DGFIP.

Cet après-midi se tient à la DGDDI un groupe de travail dialogue social qui porte sur la mobilité, la prime de performance, cet après midi toujours à la DPAEP un groupe de travail sur la réorganisation des services en administration centrale après la décision de fusion du Secrétariat général et de la DPAEP. A ce stade, deux hypothèses : soit c'est involontaire, soit c'est volontaire, dans les deux cas ce n'est pas sérieux.

Ne peut-on imaginer une meilleure coordination des calendriers qui ne confrontent pas les représentants syndicaux à un choix cornélien face à des dossiers tout aussi importants les uns que les autres et en lien entre eux ?

Alors que l'ordre du jour de ce CTPM aborde le bilan de l'expérimentation du nouveau système d'évaluation au sein de certaines directions (DGDDI, Centrale, Mines) et celui du bilan social, touchant en particulier aux conditions de travail des agents des Ministères de Bercy dans un contexte de suppressions d'emplois, il nous est difficile d'ignorer la campagne qu'orchestre aujourd'hui le gouvernement contre les fonctionnaires.

En effet, celui-ci stigmatise ouvertement leur statut et multiplie les attaques à son encontre : décret d'application de la loi sur la mobilité « forcée », PFR et nouvelles remises en cause du système des pensions (période de référence pour le calcul du montant et conséquences du recul de l'âge légal de départ en retraite).

La loi sur la mobilité, d'actualité suite à la parution du décret et qu'a tenté de vendre à l'opinion publique le Ministre de la Fonction Publique lors d'une récente émission télévisée à coups de contre-vérités, donne au gouvernement les moyens d'appliquer encore plus durement son approche comptable de la gestion des effectifs de la Fonction Publique. A défaut de mobilité choisie, ce sera la mobilité forcée ou la porte, le « licenciement » ou pour dire autrement la disponibilité sans indemnité !

Toutes ces attaques qui visent à faire des fonctionnaires les boucs émissaires d'une crise dont ils ne sont pas responsables et que le gouvernement ne se donne pas les moyens de juguler, ne font pas illusion : le gouvernement amplifie aujourd'hui ses attaques contre les fonctionnaires, qu'il estime toujours « privilégiés » et qu'il privilégie bien dans ses attaques, pour mieux poursuivre demain celles contre l'ensemble du monde du travail.

Ces attaques sont en même temps une nouvelle remise en cause du rôle du service public et de la Fonction Publique, des agents qui exécutent ses missions au service de la collectivité selon les principes de neutralité, d'indépendance et de continuité.

Dans cette période, les agents de nos Ministères, attendent autre chose que de simples remerciements convenus et traditionnellement liés aux vœux de la nouvelle année. Ils attendraient autre chose du Ministre du Budget et des Comptes Publics, également Ministre de la Fonction Publique.

C'est bien pourtant ce dernier qui saborde le service public en mettant en œuvre de façon dogmatique le principe comptable de non remplacement d'un départ en retraite sur deux. Dans ce contexte, des missions sont externalisées dont le coût est loin d'être source d'économies pour les Comptes Publics.

De fusions en réorganisations et restructurations, aucune des directions des Ministères berçyens n'échappe au maelstrom destructeur, ce qui génère pour la très grande majorité des agents une perte de repères professionnels, personnels, social. Qu'attendez-vous de cette maltraitance ? Une meilleure efficacité du service public ? Difficile de le croire. Les secteurs de nos Ministères aujourd'hui concernés par des remises en cause de leurs missions dans ce contexte sont nombreux.

Ainsi à la DGCCRF, l'intégration des agents des laboratoires dans le SCL, la création de l'autorité de la concurrence et la mise en place des DIRECCTE et des DDI conduisent à la disparition pure et simple de cette administration nationale. D'ores et déjà, la partition entre le niveau régional et le niveau départemental représente une perte d'efficacité dans l'exercice des missions à laquelle s'ajoute l'effet des réductions massives d'effectifs déjà effectuées. Dans le cadre de la RGPP, des préfets précipitent la réimplantation immobilière de directions départementales sans qu'il soit tenu compte des conditions de travail des agents (transfert dans des locaux sans câblage, travail dans des « algéco », ...) et sans que les CHS-DI soient valablement consultés sur les projets ... ou tout simplement consultés. Les préfigurateurs multiplient les règlements intérieurs alors même que la Charte de gestion des ressources humaines en DDI prévoit l'élaboration d'un cadrage national au 30 juin 2010.

L'INSEE est touchée par la délocalisation de 500 emplois à Metz. Délocaliser l'emploi d'un agent en chair et en os, ce n'est pas si simple, cela pose par exemple de façon très concrète la question des conséquences pour sa famille (emploi du conjoint, scolarité des enfants, ...).

Quelle sera en fin de compte la nature de ces emplois dès lors que des agents face aux contraintes que crée cette délocalisation renonceront à s'installer en Lorraine ? Quelle place au développement de la contractualisation ? D'ores et déjà la fusion du PSI (ex-SESSI) et de l'INSEE, le regroupement sur Malakoff des agents d'INSEE Info Service situés à la gare de Lyon et la mise au point d'un protocole pour les agents du CNI d'Aix n'ont pas abouti à des solutions satisfaisantes.

L'Industrie n'est pas épargnée, avec la précipitation que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer du passage en force, là aussi encore, de la création des douze dernières DREAL sans tenir compte des problèmes que cela pose aussi bien aux citoyens qu'aux agents.

De son côté, la création de la DGFIP, il y a bientôt 2 ans, avait pour but d'améliorer et de simplifier les relations avec l'usager. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les files d'attente se multiplient dans les SIP, les usagers s'énervent, les agents craquent. Belle réussite ! Les agents des Centre Prélèvements Services, tellement heureux de leurs conditions de travail, n'ont d'autre solution que de se mettre en grève pour que celles-ci s'améliorent ... Les trésoreries de proximité, affichées comme GFU, ne sont pas en capacité techniquement de répondre à l'attente des usagers et redoutent la prochaine campagne IR dans un contexte de manque de moyens.

Non seulement ce n'est pas le guichet fiscal unique promis mais c'est une dégradation de la mission essentielle d'accueil pour les agents et les usagers alors que c'était là l'effet d'annonce du candidat à la présidence Nicolas Sarkozy.

Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes a pointé les inégalités devant le contrôle fiscal, épinglant la culture statistique en vogue en matière de - je cite - « management public » et demandant sa réorientation vers plus d'équité et plus d'efficacité. C'est également ici clairement la question des moyens qui est posée.

Contrairement au discours du gouvernement, la crise économique et la stigmatisation des emprunts toxiques n'ont pas contribué à renforcer les moyens en matière de conseil et d'aide auprès des collectivités locales. Pire, en matière de dépenses, que ce soit du côté des collectivités locales ou du côté de l'Etat, le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense affaiblit le rôle du comptable sans que les agents des trésoreries et services concernés ne voient pour autant leurs conditions de travail s'améliorer. Toujours faire plus avec moins de moyens notamment humains !

Partout c'est le règne de l'industrialisation et de la déshumanisation du et au travail. Que dire ainsi des grands projets de l'Opérateur National de Paie et du Service des Retraites de l'Etat qui concernent à la fois la DGFIP et l'Administration centrale ?

Ainsi que nous l'avons déjà demandé, il n'est d'ailleurs pas acceptable d'organiser des groupes de travail différenciés sur le SRE à la DGFIP et la DPAEP, pour laquelle dans le cas de cette dernière les ministres ont par ailleurs récemment décidé de sa fusion avec le Secrétariat Général et le CIRCOM sans discussions préalables. A ce stade, nous dénonçons la précipitation avec laquelle l'administration veut mener la réorganisation, rythmée par des dates très rapprochées : 18 janvier : lettre de mission à Madame Michèle Féjoz, fin février : communication de l'organigramme, 10 mars : CTPC, 12 mars : CTPM .

Cette imposition de calendrier est irréaliste et irrespectueuse de l'avenir des agents, comme l'annonce de textes volontairement peu précis afin de permettre des ajustements ultérieurs. Nous rejetons ce calendrier au pas de charge. C'est un véritable passage en force ! On ne peut pas traiter correctement une restructuration de plus de 3 000 agents de la sorte. Il est impératif que le calendrier soit desserré.

Au-delà des 3 000 agents dont les missions et activités vont être regroupées dans une organisation unique, cette réorganisation concerne les 14 000 agents gérés par la Centrale et plus largement les agents des ministères financiers car le Secrétariat Général va notamment développer les politiques RH de ces ministères dont les périmètres sont extrêmement larges. Nous exigeons des textes finaux précis, notamment des arrêtés d'organisation à un niveau fin.

Il n'est pas question de laisser s'installer à cette occasion un précédent néfaste. Il n'est pas question de laisser l'administration se contenter de textes lâches, plus pratiques pour elle aux fins de faire des ajustements au gré de ses réflexions à venir au mépris des droits des agents d'avoir de la visibilité sur leur carrière et leurs fonctions.

Ce serait également la porte ouverte à des suppressions de fonctions et de missions sans qu'aucune discussion ne soit prévue. Nous exigeons la mise à plat en toute transparence des projets en cours, d'autant que certains secteurs sont volontairement laissés en l'état ou quasiment car d'autres réflexions sont en cours et aboutiront fin 2010 (ex : création du Centre de prestation financière, rapprochement de la logistique et de l'immobilier avec le levier important de l'externalisation des services techniques en plates-formes mutualisées et contrats multiservices, mise en place du Centre de services RH). Nous attendons une réelle prise en compte des préoccupations que nous venons de développer par le desserrement du calendrier et la mise en place d'un véritable processus de concertation sur les conséquences RH de cette fusion-réorganisation.

Autant d'éléments qui pèseront nous n'en doutons pas dans la mobilisation de la journée interprofessionnelle du 23 mars sur l'emploi, le service public, le pouvoir d'achat, les retraites à l'appel de Solidaires, de la CGT, de la FSU, de la CFDT et de l'UNSA.